



Communiqué de Presse
Paris, le 31 août 2016

LEADMEDIA LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1,1 M€ AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

LeadMedia Group (FR0011053636, ALLMG, éligible PEA PME) – Spécialiste du ciblage et de la génération de trafic qualifié pour le e-commerce, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital à hauteur d'environ 1,1 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») et une décote de 16 %.

Augmentation de capital avec maintien du DPS, pour un montant de 1,1 M€

Xavier Latil, Directeur Général de LeadMedia Group déclare : « Cette opération nous permet de consolider notre structure financière et nous octroie des ressources complémentaires afin d'accélérer le déploiement de notre nouvelle stratégie.

Après la cession de R SAS en juillet 2016, la stratégie de LeadMedia Group est centrée sur la génération de trafic hautement qualifié pour les acteurs du e-commerce au travers de ses plateformes Shopbot et Livetarget. Déjà leader au Canada et en Australie, le groupe entend entrer dans le TOP 2 des comparateurs de prix d'ici la fin 2016 à Singapour et en Malaisie. La plateforme Shopbot est couplée à la plateforme de retargeting Livetarget. Cette dernière est alimentée en intentions d'achat par Shopbot ainsi que par des partenaires. Cet ensemble de plateformes technologiques complémentaires, constitué par des technologies d'enrichissement et de qualification de données avant leur exploitation par l'intermédiaire d'un réseau de diffusion et d'outils de ciblage, garantit aux e-commerçants l'apport d'un trafic hautement qualifié à même de soutenir efficacement leurs ventes.

A l'occasion de cette opération nous remercions nos actionnaires historiques, dont les fonds d'investissement Truffle Capital, CPI, Pascal Chevalier et Stéphane Darracq, fondateur et ancien dirigeant du groupe, pour le renouvellement de leur confiance qu'ils nous accordent au travers de leur engagement de souscription à cette opération que nous avons souhaité ouvrir à tous nos actionnaires. Leur contribution, dont le montant total représente une proportion élevée de l'augmentation de capital, et leur confiance témoignent de la pertinence sur la durée de la nouvelle stratégie du groupe, fondée sur une politique de croissance rentable orchestrée à partir des actifs clefs du groupe ».

Accélération du déploiement international de l'offre de LeadMedia auprès des e-commerçants :

- Renforcement de l'audience des sites du groupe, notamment de Shopbot en élargissant la diffusion de son contenu grâce à un réseau de partenaires. Ce réseau permettra d'aller chercher 15 à 20 % de croissance dans les pays où Shopbot est déjà leader ;
- Développement et interconnection des plateformes de retargeting (LiveTarget) et de Shopbot afin de diffuser des annonces encore plus ciblées sur les sites du groupe et dans son réseau de partenaires ;
- Développement de la présence du groupe en Asie où de solides perspectives de croissance ont pu être identifiées suite à l'ouverture d'un bureau commercial à Singapour en 2015, à partir duquel les plateformes Shopbot et Live Target ont été déployées dans la région.

Au-delà de ces objectifs de croissance, il est précisé qu'environ 30 % du produit de la levée de fonds faisant l'objet du présent communiqué seront alloués au financement des besoins courants d'exploitation au titre des 12 prochains mois (besoins financiers aujourd'hui non couverts).

Engagements et intentions de souscription

La Société a d'ores et déjà reçu le soutien d'actionnaires historiques au travers d'engagements et d'intentions de souscription confortant la réussite de cette opération de levée de fonds, engagements et intentions de souscription couvrant à ce jour 51 % du montant de l'opération.

Résumé des modalités de l'augmentation de capital

Montant brut de l'augmentation de capital : 1 126 574,10 €.

Nombre d'actions nouvelles créées : 1 251 749 actions, soit soit 20 % du nombre d'actions composant à ce jour le capital (6 258 749).

Prix de souscription des actions nouvelles : 0,90 €. Ce prix de souscription extériorise une décote de 16 % par rapport à la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances de cotation de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Parité d'exercice des DPS : 1 action nouvelle pour 5 DPS présentés, un DPS étant détaché à chaque action LeadMedia Group existante. Les DPS sont attribués aux actionnaires de la Société qui ont également la possibilité de les céder au public pendant la période de souscription, à savoir du 5 au 16 septembre 2016.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le rapport de gestion 2015 intégré dans le rapport financier 2015 de LeadMedia Group (document notamment disponible sur le site Internet de la Société, dans la rubrique Espaces Investisseurs : www.leadmedia-group.com).

Modalités détaillées de l'opération

Comment souscrire ?

Vous êtes actionnaire de la Société :

Vous disposez de DPS attachés à vos actions LeadMedia Group qui vous permettent de souscrire par priorité aux Actions Nouvelles en appliquant le rapport 1 Action Nouvelle pour 5 DPS (1 action ancienne donnant droit à 1 DPS) :

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'Actions Nouvelles (par exemple, si vous disposez de 500 actions LeadMedia Group, vous pourrez souscrire par priorité 100 Actions Nouvelles),
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles (1 Action Nouvelle pour 5 DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre libre avant le 16 septembre 2016 en faisant parvenir votre demande à Société Générale Securities Services, services titres et financiers, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, ou auprès de votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement par les titulaires de DPS).

Vous n'êtes pas actionnaire de la Société :

Vous pouvez souscrire de deux manières :

- En faisant l'acquisition en bourse de droits préférentiels de souscriptions (DPS) du 5 au 16 septembre 2016, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte et en exerçant, au plus tard le 16 septembre 2016, vos DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est FR0013197647,
- En souscrivant à titre libre avant le 16 septembre 2016. Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande à Société Générale Securities Services, services titres et financiers, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 ou auprès de leur intermédiaire financier habilité. Conformément aux dispositions de l'article L 225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Conseil d'administration disposera de la faculté de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Calendrier de l'opération

Décision du Conseil d'Administration	29 août 2016
Publication d'un communiqué relatif au lancement de l'opération	31 août 2016
Publication d'un avis au BALO	31 août 2016
Ouverture de la période de souscription	5 septembre 2016
Clôture de la période de souscription	16 septembre 2016
Publication d'un communiqué relatif aux résultats de l'opération	23 septembre 2016
Règlement - Livraison des actions nouvelles	28 septembre 2016
Cotation des actions nouvelles sur Alternext Paris	28 septembre 2016

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF, car le montant total de l'offre est compris entre 100 000 € et 5 000 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50 % du capital de la Société.

Un avis aux actionnaires relatif à ces opérations est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Autorisation de l'émission

Décision du Conseil d'Administration du 29 août 2016, prise sur délégation de l'Assemblée générale du 22 juin 2016 (8^{ème} résolution).

Pour mémoire, l'Assemblée du 22 juin 2016 a voté la possibilité - pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée - d'augmenter le capital avec maintien du DPS, pour un montant nominal maximal de 1 000 000 €, hors valeur nominale des actions supplémentaires à émettre, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation de créances.

Modalités de l'opération

Montant de l'émission et nombre d'actions à émettre

Le montant total de l'émission des Actions Nouvelles, prime d'émission incluse, s'élève à 1 126 574,10 €, (dont 312 937,25 € de nominal et 813 636,85 € de prime d'émission), correspondant au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre par le prix de souscription d'une Action Nouvelle, soit 0,90 €.

Le nombre total d'Actions Nouvelles à émettre s'élève à 1 251 749, soit 20 % du nombre d'actions composant à ce jour le capital (6 258 749).

Aucune clause d'extension n'est applicable à la présente opération.

Prix de souscription

Le montant de souscription unitaire d'une Action Nouvelle est de 0,90 €, dont 0,25 € de valeur nominale et 0,65 € de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 0,90 € par Action Nouvelle souscrite devra être intégralement libéré par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Il est toutefois précisé que ni Truffle Capital ni Idivest Partners n'ont vocation à souscrire à la présente opération par compensation de créances.

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription

Du 5 au 16 septembre 2016.

Droit préférentiel de souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée par préférence aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison d'une (1) Action Nouvelle pour cinq (5) Droits Préférentiels de Souscription, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Cinq (5) actions anciennes donneront droit à souscrire à une (1) action nouvelle.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes ou de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Action Nouvelle.

Droit préférentiel de souscription à titre réductible

Il est institué, au profit des actionnaires, un droit de souscription à titre réductible aux actions qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible sont servis dans la limite

de leur demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande spéciale devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les établissements ou intermédiaires auprès desquels ces souscriptions auront été déposées. Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société et par Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 5 et le 16 septembre 2016 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée ci-après, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services, services titres et financiers, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Dans l'hypothèse où les facultés de souscription à titre irréductible et réductible n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission d'Actions Nouvelles telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement, à l'exclusion d'une offre au public au sens des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Cotation du droit préférentiel de souscription

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 septembre 2016. Ils seront cotés et négociés sur Alternext Paris d'Euronext, sous le code ISIN FR0013197647 du 5 au 16 septembre 2016 inclus.

Limitation de l'augmentation de capital

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75 % au moins du montant fixé initialement. Si le montant des souscriptions n'atteignait pas au minimum 75 % du montant fixé initialement, l'opération serait annulée.

Établissements domiciliataires — Versements des souscriptions

Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au porteur ou au nominatif administré, ou leur prestataire habilité agissant en leur nom et pour leur compte seront reçus jusqu'au 16 septembre 2016 inclus par les intermédiaires financiers habilités.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites en compte au nominatif pur seront reçues sans frais jusqu'au 16 septembre 2016 inclus auprès de Société Générale Securities Services, services titres et financiers, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services, services titres et financiers, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions Nouvelles.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués, seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

La date prévue pour la livraison des Actions Nouvelles est le 28 septembre 2016.

Garantie

L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Jouissance des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront créées jouissance au 1er janvier 2016. Elles seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

Devise d'émission des Actions Nouvelles

L'émission des Actions Nouvelles est réalisée en Euro.

Date prévue d'émission des Actions Nouvelles

Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres le 28 septembre 2016.

Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles à émettre sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Droits attachés aux Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société.

Cotation des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles provenant de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris d'Euronext. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. L'admission aux négociations sur Alternext Paris d'Euronext est prévue le 28 septembre 2016.

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% de dilution de la participation	Capitaux propres par action
Avant opération	6 258 749	1,000 %	1,63 €
<i>Actions issues de l'augmentation de capital (100 %)</i>	<i>1 251 749</i>		
Après opération (100 %)	7 510 498	0,833 %	1,52 €
<i>Actions issues de l'opération, en cas de réduction (75 %)</i>	<i>938 811</i>		
Après opération, après réduction (75 %)	7 197 560	0,870 %	1,55 €

Il est rappelé que des titres de capital potentiel existent (BSA et actions gratuites). Se reporter au rapport financier annuel 2015.

Depuis la publication du rapport financier annuel 2015, il est précisé que l'ensemble des BSA en circulation a été rendu caduc et que ne subsistent en circulation que 18 868 actions gratuites devant être effectivement attribuées, courant 2017 (soit 0,3 % du capital actuel).

Facteurs de risques propres à l'opération d'augmentation de capital

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des DPS se développera ; les DPS pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société ; les titulaires de DPS qui ne souhaiteraient pas les exercer pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché ou les céder à des conditions non satisfaisantes.

S'il ne souscrit pas à la présente émission, un actionnaire verra sa participation en capital et en droits de vote subir une dilution ; s'il choisit de vendre ses DPS, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution.

Le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer significativement, de même que sa volatilité et leur liquidité, notamment à raison de fluctuations de marché ou en réaction à différents facteurs, parmi lesquels les facteurs de risque figurant dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015 ; des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription, de même que des ventes de DPS pendant la période de souscription, qui auraient un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des DPS ; aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le cours des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ; si cette baisse devait intervenir après l'exercice des DPS par leurs titulaires, ceux-ci subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions.

Par ailleurs, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, à savoir au cours des 12 mois, et ce après réalisation effective de la présente opération à hauteur de 75 %.

Les actions de la Société et les DPS n'ont pas vocation à être cotés sur un marché réglementé et les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés. L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteignent 75 % du montant de l'émission initialement prévue, soit un nombre minimum de 938 811 actions nouvelles. A défaut, l'opération serait annulée.

Chiffres semestriels consolidés au 30 juin 2016, données non auditées

En k euros	Consolidé (*) S1 2016 (6 mois)	Proforma (**) S1 2015 (6 mois)	Consolidé (*) S1 2015 (6 mois)
CHIFFRE AFFAIRES	4 158	5 482	9 633
<i>Evolution vs. proforma S1 2015 (%)</i>	-24%		
MARGE BRUTE	2 861	3 886	6 750
<i>Evolution vs. Proforma S1 2015 (%)</i>	-26%		
<i>Taux de marge brute (%)</i>	68,8%	70,9%	70,1%

(*) : chiffres comptables statutaires

(**) : chiffres comptables statutaires excluant l'activité de la filiale Makazi sur l'ensemble de la période

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2016 atteint 4,2 M€, en décroissance de 24 % par rapport au chiffre d'affaires proforma au 30 juin 2015, qui s'élevait à 5,5 M€. Le chiffre d'affaires consolidé S1 2015 de 9,6 M€ prend en compte les activités Makazi qui ont été déconsolidées durant S2 2016. La marge brute, quant à elle, atteint 2,9 M€ sur la même période, en recul de 26 % par rapport à S1 2015.

Cette décroissance est principalement due à une chute des activités de la filiale R SAS (activités qui ont représenté 2,1 M€ de chiffre d'affaires et 1,0 M€ de marge brute au titre du S1 2016), filiale que le groupe a cédée au mois de juillet dernier. Cette cession a été faite pour achever le recentrage du groupe sur ses activités de plateforme technologique à forte rentabilité avec des perspectives de croissance importantes, notamment sur l'Asie du Sud-Est.

Les perspectives S2 sont bonnes avec un effet saisonnalité important sur la fin de l'année et le développement du réseau de partenaires pour Shopbot qui permet d'aller chercher de la croissance sur les pays où Shopbot est leader.

Au 30 juin 2016, Leadmedia Group disposait d'une trésorerie de 1,1 M€.

A propos de LeadMedia Group :

Fondé en 2008, coté à Paris sur le marché Alternext et éligible au PEA PME, LeadMedia Group est un acteur majeur du data marketing en tant que spécialiste du ciblage et de la génération d'audiences digitales qualifiées. Fort d'un portefeuille de technologies propriétaires innovantes et riche d'actifs media dont les sites Shopbot, BuscaDescontos ou BlackFriday, LeadMedia Group a développé un véritable savoir-faire dans le « data marketing ». LeadMedia Group a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 16 millions d'euros. La société est labellisée « entreprise innovante » par bpiFrance (ex Oséo) depuis mars 2011.

Calendrier financier 2016

Résultats semestriels 2016 :

21 octobre 2016

LeadMedia Group est coté sur Alternext à Paris
Pour plus d'informations : www.leadmedia-group.com

CONTACTS

LeadMedia Group

Xavier LATIL

Directeur Général

communication@leadmedia-group.com

NewCap

Communication Financière et Relations Investisseurs

Louis-Victor Delouvrier / Pierre Laurent

Tél. : +33(0)1 44 71 98 53

leadmedia@newcap.eu



- **Libellé** : LEADMEDIA
- **Code ISIN** : FR0011053636
- **Mnémonique** : ALLMG